



Préservation des milieux humides de Blainville : Supporter la Conservation et les Valeurs de la Communauté

Protection des Oiseaux du Québec (POQ), un organisme de bienfaisance enregistré dédié à la protection des oiseaux et de leurs habitats depuis 1917, tient à exprimer son soutien complet pour la Ville de Blainville et la Communauté Métropolitaine de Montréal, dans leurs efforts pour préserver les milieux humides menacés par l'expansion proposée de Stablex (EdeS).

Les milieux humides en question abritent une riche diversité d'espèces, incluant des oiseaux migrateurs à statut tels que le Petit blongios (*Ixobrychus exilis*; espèce menacée) et la Grive des bois (*Hylocichla mustelina*; espèce menacée). Ces aires naturelles sont vitales pour la biodiversité locale, particulièrement pour les oiseaux qui dépendent des milieux humides. Ces habitats offrent des sites potentiels de nidification, d'alimentation et de halte migratoire contribuant à la santé de l'ensemble du réseau écologique du Québec.

Les milieux humides agissent comme des filtres naturels pour l'eau, des puits de carbone et des zones tampons contre les inondations, offrant des services écosystémiques clés, de plus en plus précieux dans le contexte des changements climatiques et de l'urbanisation. De nombreuses études démontrent que la perte de milieux humides entraîne une diminution mesurable des populations d'oiseaux ainsi qu'une dégradation écologique de grande ampleur. Les milieux humides sont protégés par la Loi 132, adoptée en 2017 afin d'assurer une protection légale à l'ensemble des milieux humides et hydriques de la province. Malgré cela, 98 % des demandes visant à détruire ou perturber ces milieux ont été approuvées depuis l'adoption de la loi. POQ soutient que la protection des milieux humides doit être une priorité, d'autant plus que la grande région de Montréal a déjà perdu 80 % de ses milieux humides au fil des ans.

Au-delà de leur valeur écologique, les milieux humides sont également d'une grande importance pour l'éducation, la recherche scientifique et l'engagement communautaire. Les résidents locaux interagissent fréquemment avec les milieux humides de Blainville, notamment grâce à une piste cyclable qui traverse la zone. La perte de ces milieux humides menacerait non seulement ces initiatives, mais limiterait aussi les occasions offertes aux membres de la communauté — en particulier aux jeunes et à la population étudiante — de s'engager dans les sciences et dans la protection de l'environnement, et de tisser un lien plus profond avec la nature par le biais d'activités en plein air.

POQ félicite chaleureusement la Ville de Blainville pour son *leadership* en matière de protection de l'environnement et exhorte l'ensemble des décideurs à prioriser l'intégrité écologique à long terme plutôt que l'expansion industrielle à court terme. POQ salue également la position proactive de Blainville et appelle tous les paliers de gouvernement à respecter les engagements pris dans le Plan Nature 2030 (PN 2030), récemment adopté par le gouvernement du Québec pendant le Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal. Le PN 2030 vise à protéger 30 % du territoire de la province d'ici 2030, y compris les habitats naturels essentiels du sud du Québec, où les besoins en conservation sont particulièrement urgents. Le projet de destruction de milieux humides proposé par l'EdeS va directement à l'encontre de ces objectifs du PN 2030, notamment ceux qui consistent à enrayer la perte de biodiversité, à protéger les espèces vulnérables et à maintenir les services écosystémiques au bénéfice de tous les Québécois. Nous encourageons les décideurs à rejeter le projet d'EdeS et à soutenir plutôt des solutions fondées sur la nature, conformes à la vision québécoise de la conservation.

Avec tout notre respect,



Kristen Lalla, Présidente, Protection des Oiseaux du Québec